

Avis sur l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels

Validé en séance plénière du 24 avril 2012

> Rappels et enseignements de l'acte 1 : quel pourrait être le rôle de la Métro dans la gestion des risques ?

Dans une première contribution, plusieurs recommandations opérationnelles ont été proposées aux élus de la Métro :

1/ Construire une culture du risque auprès des agents et élus Métro en interne.

2/ Intégrer la prise en compte des risques dans les politiques de la Métro.

3/ Mettre en place une coordination et une entraide intercommunale, entre subsidiarité et solidarité.

4/ Intégrer la problématique à une échelle supra intercommunale, notamment dans le projet de pôle métropolitain du sillon alpin.

Ces quatre recommandations, détaillées à court, moyen et long terme, ont été présentées par Henri Biron, pilote du groupe de travail du c2d en conseil communautaire le 16 septembre 2011.

Depuis, le conseil de développement a poursuivi ses travaux sur la question plus spécifique de l'acceptabilité sociale et de la place des habitants et des associations dans l'information et la gestion des risques. Comme pour l'acte 1, le groupe de travail a procédé à plusieurs auditions et s'est rendu dans 7 communes de l'agglomération pour interroger techniciens et élus sur la place qu'ils donnent aujourd'hui à la culture du risque dans leurs politiques.

A noter également que depuis l'acte 1, la Métro a mis en place plusieurs mesures relatives aux risques, notamment sur la formation des élus et agents des communes puisque deux journées de formation ont été organisées avec l'appui de l'IRMA.

Le Conseil de développement se propose dans cet acte II, de répondre plus directement à la question de l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels dans l'agglomération posée dans la saisine du 24 septembre 2010 en répondant aux questions suivantes :

- Quelles sont les marges d'incertitudes acceptables? Dans quels domaines les risques sont-ils acceptables et à quel niveau?
- Les citoyens doivent-ils être associés à la gestion des risques, et comment?
- Comment rendre accessible l'information disponible au sein des structures compétentes sur la question des risques, notamment en matière de santé publique ? Quelle information pour quelle acceptabilité ?
- Quelle pourrait (devrait?) être l'implication de la Métro dans la définition et la diffusion d'une information grand public, favorisant la culture et l'acceptabilité des risques ?

Acte 2 L'acceptabilité sociale

La gestion des risques a pour but de limiter les effets destructeurs que toute catastrophe entraîne, que se soit pour les personnes, les biens, les activités humaines, et de manière générale, pour notre environnement.

Si l'on note dans le discours ambiant une volonté d'associer le plus largement possible les citoyens à cette question, force est de constater que peu de place est finalement laissée à la concertation, et *a fortiori*, à la participation.

Comme souligné dans l'acte I, cela est dû en grande partie aux modalités et conditions même de la gestion du risque en France et à un État centralisateur. **La mainmise du pouvoir central en ce domaine, associée à la figure omniprésente aujourd'hui de l'expert, ont largement contribué à asseoir le phénomène de déresponsabilisation des citoyens, dont découle une faible culture du risque.** Pourtant, lois et dispositifs existent et parviennent à réunir les acteurs (CLI, CLIC, SPPPI). L'information et la connaissance des risques sont théoriquement reconnues comme des droits acquis aux citoyens.

A quoi est donc dû cette assimilation si difficile ? Quels sont les obstacles à une véritable culture du risque partagée par tous ? Quelles actions pourraient être mises en place au niveau intercommunal en renfort des dispositifs déjà existants ?

1/ Constats

Sur le terrain ...

1	Les habitants n'ont pas conscience que le risque zéro n'existe pas , surtout dans les communes qui n'ont pas vécu d'accident majeur récemment
2	Le renouvellement des habitants ne permet pas de maintenir une mémoire du risque
3	L'individualisme ne favorise pas l'entraide et la diffusion de la culture du risque
4	La faible participation aux réunions publiques oblige à s'interroger sur l'intérêt des habitants pour ce sujet
5	La difficulté à sensibiliser des populations précaires doit être une préoccupation forte
6	L'application abusive du principe de précaution matérialisé notamment par le déclenchement d'alerte systématique banalise les risques et déresponsabilise les habitants.
7	Le manque de transparence des décisions prises en matière de risques ou d'aménagement crée la suspicion des habitants : plus l'information est transparente plus les citoyens sont en confiance et en sécurité. Le déficit de transparence sur les activités industrielles est particulièrement regretté.
8	Malgré l'importante vulnérabilité de l'agglomération grenobloise, il ne semble pas y avoir une culture particulière du risque, à l'exception des territoires proches des sites industriels. Comme sur l'ensemble du territoire français les habitants ont peu à peu été déresponsabilisés et ne sont plus acteurs de la gestion des risques mais des victimes potentielles des risques.
9	Certains habitants pensant très bien connaître leur environnement, développent une « culture » qui peut parfois devenir un obstacle à une bonne compréhension des événements.

Un manque de transparence dans les choix politiques vis-à-vis des risques qui découle

1	historiquement du rôle joué par l'État : l'État n'est pas habitué à discuter avec les élus locaux et encore moins avec la population
2	politiquement du souhait des élus de développer leur territoire : la contrainte « risque » est plus souvent perçue comme une servitude plutôt qu'un facteur de développement du territoire
3	sociologiquement des intérêts des habitants concernant la valeur foncière de leur propriété ou les travaux de mise en conformité considérés comme trop coûteux
4	de la complexité de l'organisation administrative
5	de la technicité du sujet , surtout lorsque l'on veut en donner une vision globale

On assiste à un phénomène de déresponsabilisation des élus locaux et de déresponsabilisation des individus. Cela d'autant plus si l'on prend en compte que c'est l'État qui définit aujourd'hui ce qu'est un risque acceptable.

Il n'y a pas de processus de négociation qui associerait élus locaux et habitants sur la définition de l'acceptabilité des risques.

L'État positionne le curseur du risque acceptable sans explication, sans diagnostic partagé. Pourtant, la question des événements extrêmes est soulevée de plus en plus souvent. Ceux-ci, s'ils sont difficiles à définir, interrogent les problématiques de conjonction de plusieurs événements.

Un risque est acceptable lorsqu'il menace des biens matériels, il devient inacceptable lorsqu'il menace des vies humaines. Concernant les risques industriels, le risque est acceptable lorsque l'on connaît ses conséquences sur la santé notamment. Lorsqu'un risque est mal connu, il est beaucoup moins acceptable.

Concernant les risques émergents comme les nanotechnologies ou les antennes relais, la cacophonie des messages inquiète la population.

Entre la peur de trop alarmer les habitants et celle de ne pas les préparer en cas de crise grave, comment les pouvoirs publics peuvent-ils se positionner ?

2/ Le droit à l'information des citoyens

La loi du 22 juillet 1987 a été la première à instaurer le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs ;

Ce droit est aujourd'hui inscrit dans le **Code de l'Environnement** (article L125.2) : « **Les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles** ».

Cette réglementation a été largement renforcée par la loi du 30 juillet 2003 qui prévoit :

- la création des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)
 - La réalisation par le maire de l'inventaire et de la matérialisation des repères de crue
 - Le renouvellement de l'information par le maire tous les deux ans par une réunion publique ou tout autre moyen approprié dans les communes soumises à un PPR prescrit ou approuvé
 - L'information de l'acquéreur ou du locataire d'un bien immobilier par le vendeur ou le bailleur de ce bien, sur les risques menaçant l'habitation
-

Puis, par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui marque un changement de doctrine dans la manière d'appréhender la gestion des risques puisque **le citoyen est considéré, comme le premier maillon de sa propre sécurité et comme un acteur à part entière de la sécurité civile.**

Article 1 « *La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes [...]*

L'État [...] évalue en permanence l'état de préparation aux risques et veille à la mise en œuvre des mesures d'information et d'alerte des populations »

L'article 5 de cette loi de modernisation de la sécurité civile a aussi apporté des éléments nouveaux dans les modalités opérationnelles de mise en œuvre de l'information préventive en introduisant **une sensibilisation à la prévention des risques dans le cadre de la scolarité obligatoire** de tout élève et dans le cadre de l'appel de préparation à la défense.

Enfin, le droit à l'information de la population a été dernièrement réaffirmé pour le risque nucléaire, par la loi du 13 juin 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire, et notamment, en instituant l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) en tant qu'autorité indépendante, et en instituant les Commissions Locales d'Information (CLI).

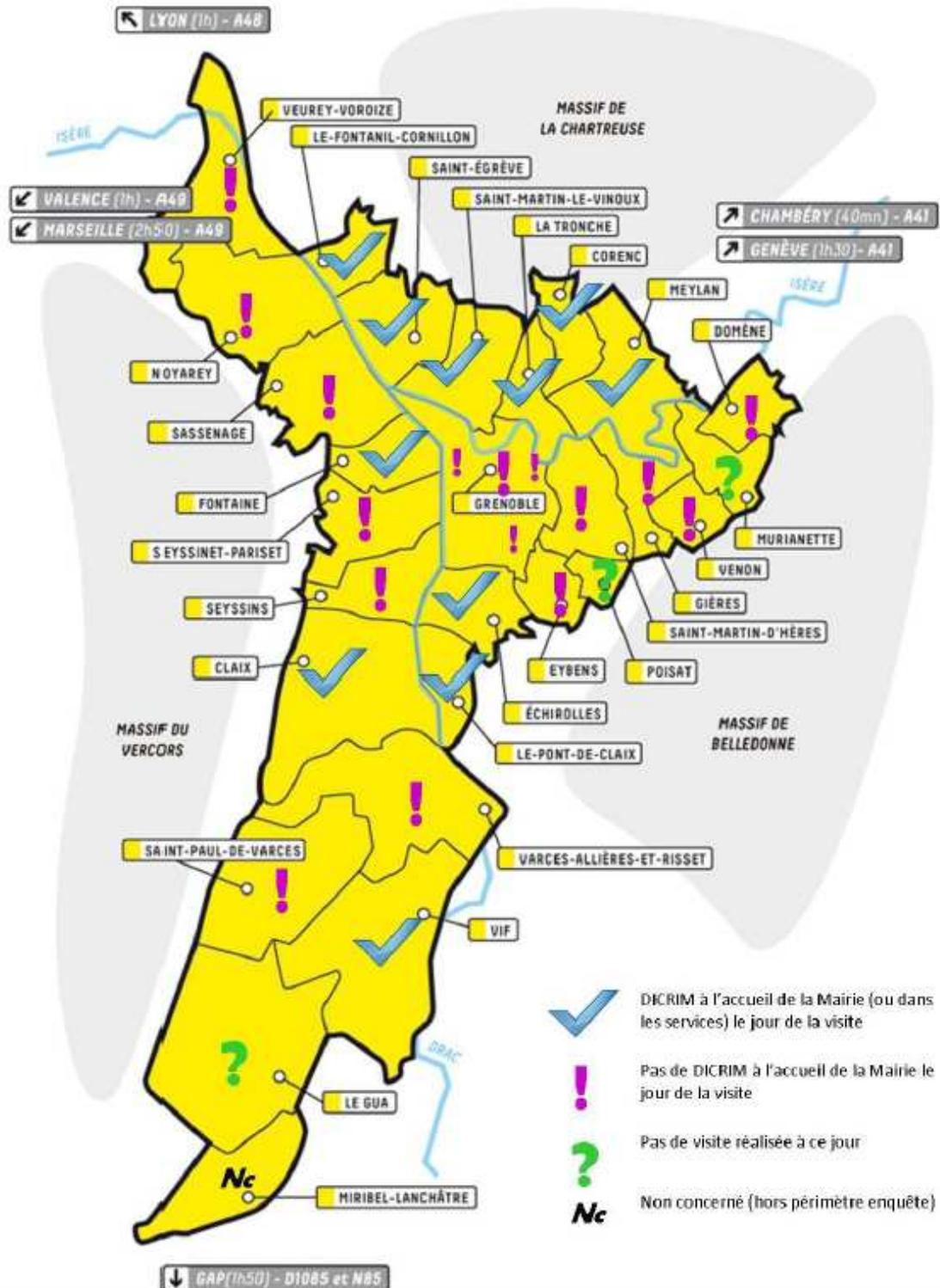
3/ Les obligations d'information des acteurs

L'État
<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), le Dossier Communal Synthétique des risques majeurs (DCS), le Portée à connaissance (PAC).• Élaboration des schémas départementaux de prévention des risques naturels à l'initiative du préfet.• Les préfets doivent définir les modalités de la concertation pour chaque projet de PPR, dès le début de la procédure.
Le Maire
<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)• En complément du DICRIM, le maire doit réaliser une campagne d'information basée essentiellement sur un affichage dans les zones à risques• Dans les communes sur le territoire desquelles un PPR est prescrit ou approuvé, le maire a obligation de faire une information périodique, au moins une fois tous les deux ans. Cette information est délivrée avec l'assistance des services de l'État et porte sur les caractéristiques des risques connus, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du PPR, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ainsi que sur le dispositif d'indemnisation « catastrophes naturelles ».• Élaboration obligatoire d'un plan communal de sauvegarde comportant un volet relatif à l'information préventive• Sensibilisation du public par la pose de repères de crues et la réalisation de cartes ou de listes de ces repères par les maires pour les communes exposées au risque d'inondation

Le propriétaire de biens immobiliers
<p>La loi du 30 juillet 2003 « rend obligatoire l'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité et/ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques prescrit ou approuvé, permettant ainsi de connaître les servitudes qui s'imposent à son bien et les sinistres qu'a subi ce dernier» [articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement].</p> <p>Cette obligation - l'information des acquéreurs / locataires (IAL) - est entrée en vigueur en juin 2006 et guide le propriétaire ou le bailleur dans la constitution des deux documents qui doivent être annexés au contrat de vente ou de location.</p>
L'industriel et les campagnes d'information obligatoires
<p>Tous les cinq ans et dans le cadre des campagnes réglementaires imposées par la directive SEVESO, l'industriel informe ses riverains des risques encourus et des consignes de sécurité adaptées, par l'envoi de plaquettes d'information.</p> <p>Coordonnées par l'État, ces campagnes réglementaires sont communément appelées «campagnes d'information PPI».</p>

4/ Zoom sur les DICRIM des communes de la Métro

Une enquête de terrain réalisée fin 2011 par LAHGLO (*Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture*), donne une photographie à un « instant T » de l'information disponible en mairie sur les risques.



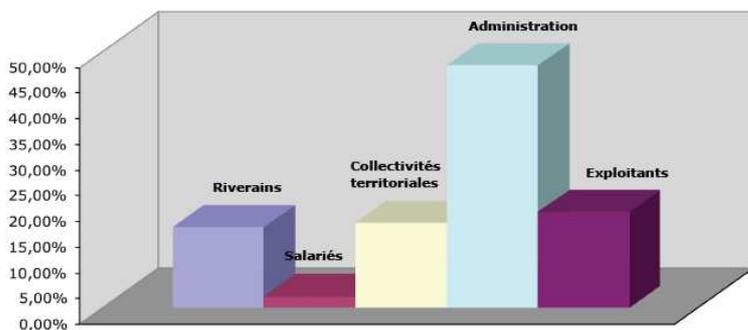
5/ Les instances et démarches de concertation existantes ou la rupture entre l'ambition et la réalité

> Les Commissions de Suivi de Site / CSS (anciens Comités Locaux d'Information et de Concertation /CLIC) :

De l'entretien avec le Pôle gouvernance de la DREAL, on retiendra que ce dispositif vise à satisfaire 4 attentes fortes :

- le besoin d'information de la population
- le besoin de concertation et de transparence
- le besoin de reconnaissance
- le besoin de gouvernance

Répartition moyenne des temps de parole



Les limites

On observe **plusieurs points faibles** à ce type d'instance :

- un **management par le Préfet** (acteur bénéficiant pourtant d'une faible crédibilité),
- une **gouvernance déséquilibrée**
- le **mutisme de certaines catégories d'acteurs** (salariés)

Les freins à la participation

- des **débats trop institutionnels** qui ne laissent, ni sur la forme ni sur le fond, la possibilité d'une réelle participation de tous les acteurs
- le **délai trop rapides d'examen des dossiers** qui empêchent l'appropriation des informations
- l'**absence préalable de formation** des acteurs
- le **manque de temps** et de disponibilité
- le **caractère contraignant** des CSS

[Pour en savoir + : consulter l'étude « Les CLIC en Rhône-Alpes, Bilan et perspectives, commanditée par la DREAL et réalisée par des étudiants de l'ENTPE]

> Les Secrétariats Permanents à la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques (SPPPI)

Dotés d'un fonctionnement plus souple que celui des CLIC (souplesse du périmètre, actions possibles sur un territoire plus ou moins large), les SPPPI concourent idéalement :

- à l'information, à la confrontation et à la concertation des acteurs de différents milieux

Les limites

- Dans l'Isère, le SPPPI est encore une **structure jeune**. Sur l'ensemble des entretiens réalisés avec les élus, peu d'entre eux ont fait référence à cette instance, insuffisamment connue
- Seule la DREAL porte l'initiative et la responsabilité d'une communication grand public sur les risques

> **Les commissions locales d'information (CLI)**

En France, un décret du 12 mars 2008, précise l'organisation et le fonctionnement des commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base.

La loi définit par ailleurs la « *transparence en matière nucléaire* » comme « *l'ensemble des dispositions prises pour garantir le droit du public à une information fiable et accessible en matière de sécurité nucléaire* »¹

La commission se réunit au moins deux fois par an. Elle produit un rapport annuel d'activité et organise une information régulière du public sur ses travaux et sur les informations qui lui sont communiquées (par les exploitants, l'Autorité de sûreté nucléaire, d'autres services de l'État...).

> **Les Commissions Locales d'Information et d'Échanges (CLIE)**

Souvent à l'initiative des collectivités et en lien fort avec les industriels, ces réunions locales entre riverains, industriels et élus locaux permettent l'échange de questions-réponses sur la vie de l'entreprise et ses impacts. Elles sont souvent initiées à la suite d'un incident et visent à en expliquer les causes et les remédiations techniques.

> **Les enquêtes publiques**

Obligatoires de par la loi sur les projets d'aménagements du territoire (ex: PLU, plans de prévention des risques), elles précèdent la réalisation de certains projets à risques ou dangereux, ayant des impacts potentiellement importants sur l'environnement et la santé.

L'enquête publique est une procédure codifiée, qui vise à :

- informer le public
- recueillir, sur la base d'une présentation

¹ Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire

argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions.

- élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

Les limites :

Constat est fait qu'**une très faible part de la population participe aux enquêtes publiques**. Ceci pour les raisons suivantes :

- Les dossiers soumis à avis du public et du commissaire enquêteur sont souvent **très techniques, difficiles à comprendre**.
- Les dossiers sont rédigés et financés par le pétitionnaire, de fait, **l'objectivité ou la compétence, bien que garantis par la DREAL, peuvent être interrogés**.
- Les populations et groupes locaux, quand ils sont informés de l'existence de l'enquête, peuvent avoir le **sentiment que leurs avis ne seront pas pris en compte**. On note, en effet, que peu de retours sont faits sur les réponses aux remarques des populations et a fortiori si l'arrêté définitif en tient compte.

> **L'action de l'Éducation Nationale (Source : Henri Larnaud, coordonnateur Risques de l'Inspection Académique de Grenoble)**

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité, les exercices obligatoires PPI et la formation des équipes éducatives participent de la création progressive d'une culture du risque.

De plus, le thème des risques a été intégré à l'ensemble des programmes scolaires aux niveaux primaires, secondaires et lycées.

En local, par ailleurs, on note des initiatives porteuses telles la mise en place du Groupe RiCo (Risques Collège) ou encore l'exécution généralisée de l'exercice Richter d'avril 2011.

Les limites :

- Si la sensibilisation montre de bons résultats auprès des très jeunes publics des classes de primaires, elle s'avère, pourtant, plus mitigée à partir du niveau collège.
- On constate encore trop peu de liens entre le référent PPI de chaque établissement et la commune.
- Il n'existe aucun continuum ou parcours d'apprentissage de l'enfant à l'adulte en matière de risque.

En matière d'actions :

- Exercices de simulation (Pont de Claix/ Echirolles/Fontaine) et retours d'expériences
- Distribution de comprimés d'iode pour les habitants à proximité de structures à risques (Fontaine)
- Équipements et aménagements spécifiques

> L'action des communes de la Métro

En matière d'information :

- DICRIM existants et parfois communicants (voir l'enquête de LAHGGLO en page 6, détaillant pour chaque commune de l'agglomération l'existence ou non d'un DICRIM et son accessibilité pour les citoyens)
- DICRIM remis aux nouveaux arrivants au moment de l'abonnement à l'eau (Fontaine)
- Campagnes d'affichage
- Information dans les Bulletins Municipaux
- Organisation de réunions publiques, de micros-trottoir (ex. Domène, Fontaine)
- Site internet avec onglets risques majeurs (ex. Fontaine/ Echirolles)
- Panneaux d'information
- Dispositifs d'alertes
- Outils pédagogiques (mallettes élèves, calendriers pompiers)
- Agenda 21 locaux (ex. Echirolles)

Malgré la multiplicité des dispositifs existants et des acteurs engagés dans l'information ou la concertation des habitants, persiste l'impression que l'accessibilité et l'appropriation de cette information n'est pas encore effective aujourd'hui.

Est-elle donc adaptée ? Répond-elle aux attentes ? Est-elle efficace ?

Les populations se focalisent sur les risques du quotidien, souvent au détriment des risques majeurs.

Beaucoup sont conscients que les risques majeurs existent dans leur environnement, mais peu ont connaissance des moyens pour agir en cas d'alerte : « les bons réflexes ».

6/ Nos préconisations en matière d'information

1. Rassembler l'information dans un guichet unique

Constat a été fait que l'information, lorsqu'elle est disponible, est dispersée. **Aussi, il paraît pertinent de proposer la création d'un guichet unique opérant sur toute la chaîne du risque (pré-crise/ crise/post-crise).**

Ce guichet à vocation multiple, serait à la fois **centre de ressources d'une information rassemblée et lieu de mémoire des risques locaux.**

Ouvert au grand public, il accueillerait aussi bien des habitants que des collectivités (techniciens/élus).

- **L'information préventive**

Aujourd'hui, l'information sur la prévention des risques et les comportements à avoir en cas de crise n'est pas réellement disponible, si ce n'est peut-être, sur les sites internet de certaines communes.

Le C2d alerte les élus sur la disparité des informations détenues par les élus² et services des différentes communes, sur l'inaccessibilité des informations les plus simples pour les citoyens au sein des mairies et sur l'opacité des réponses apportées en cas de besoin plus précis d'information : « les différentes institutions se renvoient trop souvent la balle ».

Cela laisse douter de l'efficacité des informations qui pourront être transmises en cas de crise.

- **L'information en cas de crise**

Aujourd'hui, la chaîne d'information au niveau communal en cas de crise ne semble pas clairement définie : on constate un manque de moyens dans de nombreuses communes et une interrogation sur la solidarité qui pourrait se mettre en place entre les communes en cas de crise majeure.

2 Quid des élus d'astreinte et de leur formation / information

Le c2d suggère de favoriser les circuits courts d'informations entrantes en cas de crise, c'est-à-dire de la cellule d'observation aux acteurs de terrain responsables (ex : Météo-France > collectivités territoriales)

- **L'information post-crise**

Il n'existe aujourd'hui aucun dispositif visant à rassembler les informations à délivrer aux sinistrés dans la période post-crise.

Le c2d propose la création d'un document de référence en la matière proposé en accès libre au guichet unique évoqué précédemment.

2. Rendre l'information intelligible

- **L'information préventive** : l'accès aux DICRIM dans les communes n'est pas égal et la plupart des documents mis à disposition sont très techniques.

Une réflexion est à donc à mener sur la transmission de la culture scientifique et technique et sur des moyens plus originaux de délivrer des messages : diversifier les supports d'information.

- **L'information en cas de crise** : risque de banalisation des alertes et de méconnaissance des systèmes d'alerte et de leur signification : **besoin d'exercices**
- **L'information post-crise** : besoin d'un fichier unique

3. Adapter l'information à ses destinataires

Extrait de la contribution de LAHGGLO aux réflexions du c2d :

« Proposer une information différente par niveau de connaissance selon que l'on est experts, élus des communes, associations, habitants, dans un esprit d'information à tiroirs

- Une information, extrêmement synthétique, comparable à celle qui a existé de manière disparate sur Grenoble ou les communes avoisinantes doit être facilement disponible. Cette information doit essentiellement porter sur les comportements à adopter pour les cas les plus probables (ne pas noyer sous l'information)
- Une information pouvant donner accès à des compléments pour les curieux, les experts usagers, en quelque sorte, une information fouillée, mais plus accessible. L'idéal serait un document qui ne dépasse pas une dizaine de pages. L'exemple du site www.prim.net : donne une information précise, exhaustive mais nécessite un degré de connaissances et ne permet pas de prendre du recul (échelle de risque)
- Le tout ouvrant sur une information accessible sur internet complète et transparente avec statistiques, graphiques, et textes de lois
- Le tout sur des supports qui rendent l'information accessibles à tous »

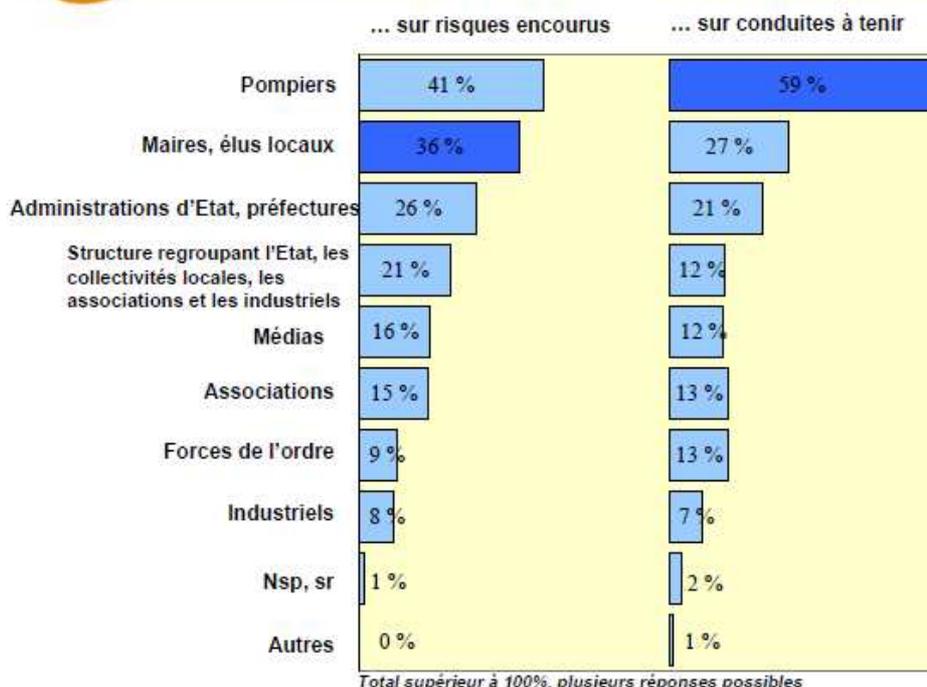
> L'importance de l'émetteur de l'information , des relais à mieux utiliser :

- ▲ **Les associations d'habitants et unions de quartiers** comme relais et acteurs des exercices > intérêt de réaliser des débriefing au sein de ces structures suite aux exercices **ou à défaut**, quand elles n'existent pas, **les associations culturelles et sportives**
- ▲ **L'école** : une mise à niveau des agents de l'éducation nationale serait nécessaire
- ▲ **Les pompiers** : information dans le calendrier des pompiers (attention, il n'existe plus que 10 casernes sur l'agglomération)
- ▲ **La maison de l'habitant** de Pont de Claix pourrait être un lieu ressource.
- ▲ **Le corps médical comme source d'informations et de conseils à la population et comme lieu de dépôt de supports de communication sur les risques.**
- ▲ **L'IRMA**
- ▲ **L'université** (Polytech / PACTE/ Cité des territoires/...)

4. Mieux utiliser les relais d'information



Organismes les plus crédibles pour informer sur les risques industriels encourus et sur les conduites à tenir en cas d'accident industriel grave



> Selon le baromètre IRSN 2012, moins on accorde sa confiance aux autorités, moins les Français acceptent de vivre à proximité de l'installation

en %	ACCEPTÉ DE VIVRE PRÈS...	RISQUE		CONFIANCE		VÉRITÉ		
		«FAIBLE»	«ÉLEVÉ»	OUI	NON	OUI	NON	
	D'une antenne de réseau pour téléphones portables	36	27	37	17	52	13	59
	De lignes à haute tension	25	35	28	26	38	19	53
	D'une centrale nucléaire	16	18	55	24	49	15	64
	D'une zone inondable	12	30	32	31	33	37	29
	D'un incinérateur de déchets ménagers	11	27	33	21	39	13	59
	D'une installation chimique importante	8	15	51	17	47	9	67
	D'un site de stockage de déchets radioactifs	5	13	62	18	55	11	69
	D'un site de stockage de déchets chimiques	3	11	65	16	53	8	68

Les sujets à aborder

- ✧ **Mieux communiquer sur les événements passés** : la culture du risque s'estompe.
- ✧ **Intégrer un volet social** à l'information sur les risques pour que celle-ci soit diffusée dans l'ensemble de l'agglomération de façon équitable
- ✧ **Les sources d'énergies et les risques liés** (un travail pédagogique de comparaison)
- ✧ **La valorisation d'une culture de contrainte** : élus, techniciens et associations pourraient rebâtir ensemble une culture pensant le développement en intégrant les contraintes. Le tout dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie.
- ✧ **Améliorer les retours avec la population après les exercices** : comment permettre aux habitants de faire un message de retour ?
- ✧ **Travailler sur le lien risque et culture**

Quelques propositions concrètes

- ✧ **Apprendre aux populations comment se mettre en sécurité dans le bâti existant (cf. les bons réflexes)**
- ✧ **Créer des espaces de confinement dans les espaces collectifs et copropriétés** : cela simplifierait la communication sur les gestes en cas d'alerte et permettrait un contrôle simple de leur fonctionnement.
- ✧ **Créer un espace pédagogique sur la réserve naturelle du Drac** : expliquer les risques liés à l'eau.
- ✧ **Un guichet unique** pour répondre aux questions des sinistrés et les orienter.
- ✧ **Création d'un document unique** pour demander des aides pour les sinistrés
- ✧ **Expérimenter** de nouvelles formes de sensibilisation
- ✧ **Proposer une politique collective de diffusion de la connaissance**

7/ Nos propositions d'actions pour la Métro

1. La Métro : aide aux communes

- ✦ Aider à la mutualisation des moyens auprès des communes en cas d'alerte. Prévoir un numéro d'urgence à la Métro et une aide à mobiliser en cas de crise grave
- ✦ Optimiser les systèmes d'informations entrantes auprès des communes
- ✦ Mutualiser un abonnement à un système d'alerte téléphonique
- ✦ Étudier la question des risques liés au transport de matières dangereuses via son PDU
- ✦ Veiller à un minimum de cohérence entre les études qui sont faites sur les aléas et être en capacité de suivi des différentes études

2. La Métro : animateur d'un réseau communal d'échange

- ✦ Identifier des collectivités pilotes qui proposent un retour d'expérience
- ✦ Offrir un appui financier pour permettre aux élus et techniciens des communes d'assister aux exercices des autres communes.
- ✦ Créer un support médiatique (PPT ou vidéo) que les communes pourraient utiliser pour communiquer sur les risques dans l'agglomération
- ✦ Appuyer les communes dans l'organisation des réunions avec les associations
- ✦ Former les élus
- ✦ Impulser des réunions de bilan post-crise réunissant l'ensemble des communes concernées
- ✦ Créer un collectif d'échange d'expériences ouvert

3. La Métro : porte voix des communes auprès des services de l'État et autres collectivités

- ✦ Inciter à la coordination des acteurs publics pour donner plus de cohérence aux aides apportées en cas de sinistre
- ✦ Inciter à la création d'un guichet unique et d'un document unique pour les sinistrés
- ✦ Inciter à la mise en place d'un pré-financement pour les sinistrés en difficulté

4. La Métro : porteuse de messages auprès du grand public

- ✦ Devenir le guichet unique d'information, le lieu de rassemblement de l'ensemble des DICRIM de l'agglomération
- ✦ Apporter une expertise et une veille dans la démarche DICRIM, en s'assurant de ne pas déresponsabiliser les communes. Cela pourrait se traduire par un soutien à l'homogénéisation des DICRIM, à une aide à la clarification, à l'actualisation et à la diffusion des DICRIM.
- ✦ Aider à la création d'un état du bâti scolaire exposé aux risques pour les écoles de l'Académie
- ✦ Être à l'initiative de la création de supports de communication ludiques, expositions itinérantes au profit de l'ensemble de l'intercommunalité
- ✦ Apporter une meilleure information aux locataires et acquéreurs
- ✦ Évaluer les connaissances des habitants de l'agglomération sur les risques, sur les comportements à avoir en cas de crise et sur la confiance accordée aux pouvoirs publics / Suivi de l'évolution
- ✦ Faire une pré-étude du contenu du guichet unique (axe complication de données/ axe prospectif). Cela sous-entend un système d'alimentation permanent du guichet unique.

ANNEXE 1

Méthodologie mise en place pour réaliser cette contribution

Temps de travail n° 1

Le lien entre risque et identité du territoire

Dans l'histoire de l'agglomération qu'est-ce qui a été accepté par la population et pourquoi ? (création des zones SEVESO / relation des habitants avec la montagne et les risques naturels)

Comment garde-t-on aujourd'hui la mémoire du risque?

1/ La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire : quelle transparence dans les choix politiques?

> 28 octobre 2011 de 14h30 à 16h30 à la Métro

Comment la question des risques est-elle prise en compte dans les documents de programmation urbaine ? Comment les élus conjuguent-ils demande(s) des habitants et prise en compte des risques ?

Audition de :

Yannick Ollivier, maire de Saint-Martin le Vinoux

2/ Histoire des risques et de l'acceptation par la population dans l'agglomération grenobloise :

> 12 décembre 2011 de 18h à 20h à la Métro

Approche historique des risques naturels et industriels dans l'agglomération grenobloise. Quel rapport, a la population, avec la mémoire des risques ? Comment la question des risques naturels et industriels a-t-elle été traitée par le passé dans l'agglomération grenobloise ? Quels enseignements tirer de l'acceptation ou non par la population de vivre dans un environnement particulièrement sujet aux risques naturels et industriels ?

Audition de :

René Favier, Professeur d'histoire moderne à l'UPMF
Anne-Marie Granet-Abisset, professeur d'histoire contemporaine, UPMF

Temps de travail n° 2

Le lien entre risque et société

État des lieux

Quelle participation publique? Quelle connaissance des risques ont les habitants et associations? Quelles sont leurs attentes?

1/ Les dispositifs de concertation et d'information existants

> Mardi 6 décembre de 17h à 19h à la Métro

Quels dispositifs existent en matière de concertation sur les risques ?

Comment fonctionnent-ils, qui réunissent-ils ?

Audition de

Gérard Berne du pôle gouvernance de la DREAL et animateur du SPIRAL (le SPPPI Lyonnais) : Présentation du rapport « Les CLIC en Rhône-Alpes, Bilan et perspectives » réalisé en Mars 2010 à la demande de la DREAL,

Lise Torquet, DREAL Rhône Alpes : Échos des travaux du **S3Pi** :

+ *Évaluation des outils de communication, d'information et de participation mis en place dans les communes de l'agglomération > recherche documentaire et enquête sur le terrain*

2/ L'acceptabilité des risques émergents dans l'agglomération grenobloise

> 29 novembre de 17h à 19h, la Métro

La préoccupation de la population face aux risques émergents type nanotechnologies ou antennes relais est importante. Quelle information et concertation est mise en place sur ces sujets ? Occulte-t-elle l'information sur les « autres » risques plus traditionnels ? Quelles leçons tirer du relatif échec de la concertation sur les nanotechnologies ?

Présentation des risques liés aux nanotechnologies et Antennes Relais et les discours qu'ils ont suscités.

Dominique Grand, CEA

Anne PERRIN, Institut de Recherches Biomédicales des Armées, CRSSA Grenoble, Département de Radiobiologie

Temps de travail n° 3

Le rapport risques et implication des habitants

Pistes d'amélioration

Quelle gouvernance pour réduire collectivement les risques? Comment faire coïncider la gestion des risques et les objectifs de développement durable?

Le risque est-il un problème réservé aux experts ou est-ce l'affaire de toute la communauté ? Comment faire émerger un point de vue citoyen sur les risques ? Comment impliquer les habitants ? Quels obstacles et leviers à la connaissance des risques ? L'habitant acteur de la définition des risques : des dispositifs à améliorer ? Inventer ? L'habitant, acteur de la prévention : des exercices à multiplier? (exemple de ce qui est mis en place dans les écoles → sensibilisation par les enfants).

Des habitants plus concernés que les autres?
Formation des acteurs et médiateurs à une culture du risque (associations / administrations)

Quel rôle pour les Unions de quartiers ? L'enjeu de la culture de sécurité et l'information grand public : quel degré d'information est souhaitable ?

Quels sont les relais d'information sur les risques et quels problèmes peuvent-ils rencontrer ?

> 26 janvier 2012 et 30 janvier 2012

Auditions :

Jean Cabanne, Comité d'action pour les ruines de Séchilienne

Henri Larnaud, coordonnateur Risques de l'Inspection Académique de Grenoble

Maurice Ozil, Président de LAHGLO

Quelles sont les informations mises à disposition des habitants par les communes, une concertation est-elle organisée ?

Auditions de communes par Henri Biron, accompagné d'un membre du groupe de travail :

- Domène ,le 28 novembre 2011 à la Mairie
- Fontaine, le 7 décembre 2011 à la Mairie
- Pont de Claix, le 9 décembre 2011 à la Métro
- Meylan, le 13 décembre 2011 à la Mairie
- Grenoble, le 12 janvier 2012 à la Mairie
- Echirolles, le 16 décembre 2011 à la Mairie

ANNEXE 2

Voir les deux contributions de LAHGLO jointes.

Cette contribution est téléchargeable sur

www.c2d-lametro.fr